



## Conseil économique et social

Distr. générale  
9 août 2013  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Comité des politiques de l'environnement

##### Dix-neuvième session

Genève, 22-25 octobre 2013

Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail: examen de l'exécution du programme pendant la période biennale 2012-2013**

### **Examen de l'exécution du sous-programme relatif à l'environnement pendant la période biennale 2012-2013**

#### **Note du secrétariat**

##### *Résumé*

Le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a demandé une évaluation des progrès accomplis de deux ans en deux ans (E/ECE/1416, par. 28 c)) dans l'exécution des sous-programmes de la CEE.

Le Comité des politiques de l'environnement a approuvé le plan d'examen de l'exécution du sous-programme relatif à l'environnement pendant la période biennale 2012-2013 lors de sa dix-huitième session en avril 2012 (ECE/CEP/2012/2, par. 82).

Le présent document présente le rapport biennal d'évaluation du sous-programme relatif à l'environnement pour 2012-2013. Ce document est structuré selon les modules dans lesquels ont été classées les activités du sous-programme relatif à l'environnement.

Le Comité des politiques de l'environnement sera invité à examiner le document à sa dix-neuvième session pour approbation.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–2	3
I. Surveillance et évaluation de l'environnement .....	3–8	3
2. Suivi de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe .....	9–13	4
3. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable.....	14–19	5
4. Éducation en vue du développement durable.....	20–25	7
5. Transports, santé et environnement.....	26–29	9
6. Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.....	30–33	10
7. Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.....	34–42	12
8. Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière .....	43–49	15
9. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux .....	50–61	17
10. Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels .....	62–67	20
11. Études de performance environnementale .....	68–72	21

## Introduction

1. Dans son Cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6 (Prog. 16)), le sous-programme relatif à l'environnement de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE) compte trois réalisations escomptées dont il doit être rendu compte à l'Assemblée générale des Nations Unies.
2. Les activités proposées au titre du sous-programme pour la période biennale 2012-2013 s'inscrivent dans des modules, avec des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, dont il est rendu compte à la CEE comme indiqué ci-dessous. Les «résultats obtenus pour 2012-2013» sont généralement présentés en date du 31 juillet 2013, car le présent document a été établi avant la fin de la période biennale considérée.

## Module 1 Surveillance et évaluation de l'environnement

### *Réalisations escomptées*

Capacité renforcée en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est

### *Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

3. Les capacités d'observation de l'environnement dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ont encore été renforcées et des avancées ont été faites dans la voie d'un raffermissement du fondement juridique sur lequel reposent la surveillance et l'évaluation de l'environnement. La Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Serbie et le Tadjikistan ont adopté une nouvelle législation à l'appui des réseaux de surveillance. En outre, la Fédération de Russie a promulgué un décret concernant l'application des indicateurs de la CEE dans son rapport sur l'état de l'environnement.
4. De nombreux pays ont encore étoffé leurs capacités en matière de surveillance. S'agissant de la surveillance de la qualité de l'air, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Monténégro, le Tadjikistan et l'Ukraine ont installé de nouvelles stations et de nouveaux programmes informatiques pour la gestion des données ou mis en place de nouveaux centres de contrôle des analyses et des laboratoires mobiles; l'Azerbaïdjan, la Géorgie et la République de Moldova ont élargi leurs réseaux de nouvelles stations hydrométéorologiques et de surveillance biologique; et de nouvelles avancées ont été réalisées en matière de surveillance de la biodiversité par la Géorgie, le Kirghizistan et le Monténégro.
5. D'autre part, des pays ont pris des mesures pour améliorer la gestion des données, la qualité des rapports et l'utilisation des indicateurs dans les évaluations environnementales. L'Azerbaïdjan, le Bélarus, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Géorgie ont développé ou amélioré leurs systèmes de collecte de données en ligne; l'accès aux collections de données recueillies en temps réel en ce qui concerne la qualité de l'air a progressé au Bélarus et en ex-République yougoslave de Macédoine, et un système intégré de gestion des données a été mis sur pied par le Monténégro et la Serbie.
6. De plus, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie se sont efforcés d'améliorer la présentation des rapports, et, parallèlement, la qualité des rapports sur l'environnement fournis par

l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kirghizistan, le Monténégro, l'Ouzbékistan et la Serbie a été rehaussée par l'application des indicateurs de la CEE sur l'environnement.

*Enseignements tirés/améliorations à apporter*

7. Dans bon nombre de pays, le principal écueil tient au manque de données primaires adéquates sur lesquelles puisse s'appuyer la production d'indicateurs, essentiellement en raison des difficultés posées par la collecte ou l'échange de données. En dépit des progrès réalisés, les capacités en termes de production régulière et de publication d'évaluations environnementales s'appuyant sur des indicateurs dans l'ensemble de la région doivent encore sensiblement progresser. Il faut aussi continuer de renforcer la production régulière d'indicateurs de l'état de l'environnement et le partage de données.

8. Il conviendrait en outre de produire davantage d'efforts dans les pays dans le sens d'une meilleure coordination entre les ministères de l'environnement, les services de statistique et les autres ministères compétents. Les efforts que déploient les pays doivent être appuyés par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales sous la forme de conseils d'experts, de l'apport d'une formation et d'un large échange de bonnes pratiques. Un soutien approprié de la part des bailleurs de fonds revêt également une importance cruciale.

*Indicateurs de succès*

Augmentation du nombre de pays appliquant les indicateurs de l'état de l'environnement tels que définis par la CEE dans ses Directives pour l'application d'indicateurs en la matière en Europe de l'Est, dans le Caucase et en Asie centrale

*Mesure des résultats*

2008-2009: 6 pays

2010-2011: 11 pays

Objectif 2012-2013: 14 pays

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: 13 pays

## **Module 2**

### **Suivi de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»**

*Réalisations escomptées*

Mise en œuvre réussie de la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

9. Conformément aux dispositions du plan de réforme du processus, au cours de la période 2012-2013, le Comité des politiques de l'environnement, en tant qu'organe responsable du processus préparatoire des conférences ministérielles sur le thème «Un environnement pour l'Europe», a centré ses travaux sur l'organisation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la septième Conférence ministérielle (Astana, 2011).

10. La Conférence ministérielle d'Astana a invité le Comité des politiques de l'environnement à organiser en 2013 un examen à mi-parcours devant permettre d'évaluer les progrès accomplis dans l'application des principaux résultats de la Conférence. À sa dix-huitième session, en avril 2012, le Comité des politiques de l'environnement a décidé

d'organiser un examen à mi-parcours à l'occasion de sa dix-neuvième session et approuvé les préparatifs proposés en vue de cet examen. En réponse aux demandes formulées par le Comité, différents rapports sont en cours d'élaboration par le secrétariat et par les partenaires concernés du processus dans la perspective de l'examen à mi-parcours.

11. Parmi les principaux résultats de la Conférence d'Astana figurent: a) la ratification et l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents; b) la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana; c) la promotion d'une économie verte dans la région et du Programme de partenariat pour une «passerelle verte»; d) l'achèvement du troisième cycle du Programme d'études de la performance environnementale (EPE); e) la mise en place d'un processus continu d'évaluation de l'environnement et d'un système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS); et f) la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale pour la mise en œuvre du Programme d'action pour l'environnement et le renforcement des activités des Centres régionaux pour l'environnement (voir ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.1)<sup>1</sup>.

12. Les résultats de l'examen à mi-parcours seront incorporés au rapport sur la dix-neuvième session.

#### *Enseignements tirés/améliorations à apporter*

13. De même, un aperçu des enseignements préliminaires à tirer sera incorporé au rapport sur la dix-neuvième session, à l'issue de l'examen à mi-parcours. Parallèlement, l'analyse des réponses données par les pays à l'enquête sur le thème «Un environnement pour l'Europe» (ECE/CEP/2013/21), en cours de préparation, viendra faciliter le recensement des leçons à tirer et des domaines devant être améliorés.

#### *Indicateurs de succès*

Consensus des États membres à l'issue de l'examen à mi-parcours

#### *Mesure des résultats*

2008-2009: consensus sur le plan de réforme du processus «Un environnement pour l'Europe»

2010-2011: consensus sur l'organisation et les résultats de la Conférence ministérielle d'Astana

Objectif 2012-2013: consensus à atteindre sur l'examen à mi-parcours

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: consensus sur l'organisation de l'examen à mi-parcours

## **Module 3**

### **Suivi du Sommet mondial pour le développement durable**

#### *Réalisations escomptées*

Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21 mené à bien dans le cadre du cycle biennal de la Commission du développement durable

<sup>1</sup> Voir: <http://www.unece.org/env/efe/astana/welcome.html>.

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

14. Originellement prévue pour 2012, la cinquième Réunion d'application régionale n'a pas pu être organisée séparément. Le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a été abordé au cours du débat de haut niveau de la soixante-cinquième session de la CEE, en avril 2013.

15. La session a pris la forme d'une table ronde multipartite centrée sur deux thèmes. Le premier, intitulé «Gouvernance du développement durable: incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio+20» portait sur les implications régionales de la création d'un forum politique de haut niveau (FPHN) consacré au développement durable, devant alimenter les débats à l'échelle mondiale et le processus de négociation de l'Assemblée générale sur les objectifs futurs en matière de développement durable, et examiner le développement de ces objectifs. Le second, intitulé «Avenir de la durabilité: de la transition à la transformation», était essentiellement consacré à la meilleure manière, pour la CEE, d'assurer le suivi de la Conférence Rio+20 et du programme d'action quinquennal du Secrétaire général, ainsi qu'aux domaines dans lesquels agir à cet effet.

16. Deux documents de travail destinés à faciliter les débats précités ont été élaborés par le secrétariat (E/ECE/1465 et E/ECE/1466). Les résultats du débat de haut niveau sont présentés dans le résumé du Président (E/ECE/1464, annexe II) et ont été transmis au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies<sup>2</sup>.

*Enseignements tirés/améliorations à apporter*

17. Les participants à la table ronde ont observé que les réunions d'application régionale organisées par les commissions régionales avaient offert une plate-forme utile pour l'échange de points de vue sur le développement durable et de données d'expérience concernant les meilleures pratiques. Il conviendra de tirer les enseignements de ces réunions lorsque l'attention se portera sur la structure institutionnelle en vue des apports régionaux au Forum politique de haut niveau. Il appartient aux commissions régionales de jouer un rôle actif et important à la fois tant dans le processus du FPHN que dans celui des ODD, et aussi d'assurer la continuité entre l'échelon national et l'échelon mondial. La CEE doit continuer à faciliter les débats dans les domaines spécifiques à la région, de façon à soutenir l'action du FPHN.

18. Le rôle de la CEE dans l'application des décisions politiques mérite aussi d'être examiné. La coopération efficace avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires de la région doit se poursuivre.

19. S'agissant de la contribution au FPHN, le souhait a été exprimé de voir la CEE continuer d'organiser des réunions régionales en partenariat avec le PNUE et d'autres acteurs. L'importance d'un engagement actif et d'une participation des grands groupes aux réunions d'application régionale de la CEE et à d'autres réunions a été mise en lumière. Des voix se sont fait entendre pour le maintien de cette approche.

*Indicateurs de succès*

Consensus des États membres concernant les principaux défis à relever, dans la mesure où ils se rapportent aux thèmes du cycle de la Commission du développement durable.

---

<sup>2</sup> Voir: [http://www.unece.org/commission/2013/65th\\_index.html](http://www.unece.org/commission/2013/65th_index.html).

*Mesure des résultats*

2008-2009: consensus réalisé lors de la troisième réunion d'application régionale, janvier 2008

2010-2011: consensus réalisé lors de la quatrième réunion d'application régionale, décembre 2011

Objectif 2012-2013: consensus à atteindre à la cinquième réunion d'application régionale en 2012

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: consensus réalisé lors de la table ronde consacrée au suivi de la Conférence Rio+20, organisée dans le cadre de la soixante-cinquième session de la CEE en avril 2013

## **Module 4**

### **Éducation en vue du développement durable**

*Réalisations escomptées*

Meilleure application de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable au niveau national

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

20. La Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) constitue le pilier régional de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Si les États membres ont souligné leur volonté de continuer d'œuvrer à l'application de tous les aspects de la Stratégie, ils ont adopté trois secteurs d'action prioritaires pour la troisième phase (2011-2015): a) d'ici à 2015, promouvoir dans chaque école un plan axé sur l'éducation en vue du développement durable; b) réorienter la formation technique et professionnelle en faveur du développement durable et des économies vertes; et c) incorporer l'éducation en vue du développement durable dans la formation des enseignants. En 2013, un groupe de travail électronique permanent affecté aux domaines d'action prioritaires a été créé par le Comité directeur aux fins de faciliter la mise en œuvre.

21. Le Comité directeur pour l'EDD a en outre continué à promouvoir les compétences des éducateurs en matière d'EDD. Il a donné mandat au Groupe d'experts de la CEE sur les compétences en matière d'éducation en vue du développement durable pour l'élaboration d'outils pouvant servir dans les ateliers sur la politique et les pratiques en matière d'acquisition de compétences dans ce domaine. Ces outils ont été mis au point et seront publiés en 2013 (ECE/CEP/169, à paraître).

22. Un certain nombre d'activités de renforcement de capacités ont été menées, notamment un atelier sous-régional en Asie centrale, consacré à l'acquisition de compétences en matière d'EDD, organisé conjointement en juin 2012 avec le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale et les Centres de Bichkek et d'Astana de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

23. En 2013, la CEE, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a tenu une réunion de consultation pour la région de la CEE concernant l'évaluation finale de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et son suivi.

*Enseignements tirés/améliorations à apporter*

24. Les principaux défis suivants ont été identifiés en ce qui concerne l'application de l'EDD dans la région de la CEE:

a) *Donner à l'EDD un caractère stratégique*: l'EDD n'est pas toujours suffisamment bien comprise ou alors le lien n'est pas toujours fait avec des discours de plus grande portée concernant l'éducation ou le développement économique, et la place qu'elle occupe dans les affaires internationales doit être clarifiée;

b) *Intégration structurelle de l'EDD*: si une multitude d'activités ont été mises en œuvre, l'intégration structurelle de l'EDD reste un défi à relever. Des cadres d'ensemble s'imposent pour compléter et soutenir les nombreuses activités partant de la base. De plus, dans certains pays, il n'y a que peu de coopération entre les organisations locales et les décideurs, et les organisations locales n'ont pas toujours la visibilité voulue.

c) *Coordination nationale*: dans bon nombre de cas, l'EDD est mise en œuvre par l'entremise d'un seul ministère. Certains pays ont voulu élargir l'agenda et faire le lien avec des ministères multiples, en dépit des difficultés que présente la coordination interministérielle. En outre, les pays dotés d'un système d'éducation décentralisé ont du mal à adopter une vision nationale de l'EDD et à coordonner leurs efforts à cet effet. Le manque de coordination complique en outre la tâche consistant à rendre compte de l'application de l'EDD;

d) *Dotation en ressources*: le manque de ressources disponibles à cette fin (en moyens financiers, en personnel, etc.) reste un obstacle pour la mise en œuvre de l'EDD. Les mesures prises dans le sens d'une prise de conscience accrue de l'importance de l'EDD pour les priorités nationales et régionales pourraient permettre d'y remédier.

25. Le Comité directeur a affiché un soutien marqué pour la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie relative à l'EDD au-delà de la phase III et a demandé au secrétariat d'élaborer un cadre de mise en œuvre pour l'après-2015, qui devrait être étroitement lié au cadre du programme post-Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable en cours d'élaboration par l'UNESCO. Les exigences en matière d'établissement de rapports, en particulier, devraient être très proches dans les deux cas.

*Indicateurs de succès*

Succès des mesures de mise en œuvre de la stratégie d'EDD au niveau national, tel qu'évalué au travers des rapports soumis par les États membres

*Mesure des résultats*

2008-2009: sans objet (s.o.)

2010-2011: 36 pays

Objectif 2012-2013: 40 pays

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: 42 pays<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Dix-neuf pays ont soumis leur rapport pour la septième réunion du Comité directeur pour l'EDD en mars 2012, et 22 autres ont soumis le leur pour la huitième réunion en mars 2013.



## Module 5

### Transports, santé et environnement

#### *Réalisations escomptées*

Intégration accrue des politiques en matière de transport, de santé et d'environnement par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et par le renforcement de capacités, l'accent étant mis plus spécialement sur l'Europe de l'Est, le Caucase, l'Asie centrale et l'Europe du Sud-Est

#### *Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

26. Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), qui supervise l'application de la Déclaration d'Amsterdam de 2009, a tenu sa dixième session en novembre 2012. La onzième session devrait se tenir en novembre 2013. Le symposium de 2012 du Programme paneuropéen s'est tenu dans la foulée de la session du Comité directeur et le symposium de 2013 se tiendra lui aussi dans la foulée de la onzième session en 2013. Ces symposiums mettent l'accent sur les objectifs 3 et 4 d'Amsterdam, à savoir la réduction des émissions de polluants atmosphériques, des gaz à effet de serre et du bruit, ainsi que sur l'activité physique. À sa dixième session, le Comité directeur du Programme paneuropéen a lancé les préparatifs de la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, devant se tenir à Paris en avril 2014, à l'invitation du Gouvernement français.

27. En 2012 et 2013, le partage de données d'expérience en matière de transports urbains durables dans l'ensemble de la région s'est poursuivi dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement grâce aux courses de relais, qui en sont le trait distinctif. Ces courses de relais ont permis – via les ateliers du PPE-TSE – de passer le témoin de Kiev à Moscou pour le cinquième atelier, traitant du développement durable des transports urbains: Défis et perspectives (juin 2012), puis à Almaty, au Kazakhstan, pour un sixième atelier, traitant de la mobilité durable, attentive à l'écologie et à la santé, qui était ciblé sur l'Asie centrale urbaine (septembre 2013). Un résumé des résultats des six ateliers tenus à ce jour figurera dans le Recueil des expériences tirées des courses de relais, attendu pour la quatrième réunion de haut niveau.

#### *Enseignements tirés/améliorations à apporter*

28. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement vise à favoriser une approche politique intersectorielle en matière de transport durable dans laquelle l'accent est mis sur la mobilité urbaine et sur des modes de vie écologiques et sains. Ces dernières années, l'accent a davantage été mis sur l'intégration de la science, de la politique et de la recherche en milieu universitaire à des fins de partage de l'information et des connaissances dans le cadre du PPE-TSE. L'exécution et la gestion des activités du PPE-TSE couvrant plusieurs secteurs et relevant de plusieurs institutions exigent d'allouer d'importantes ressources au secrétariat, qui doit assurer la coordination des travaux entre de nombreuses parties prenantes, y compris la coopération entre les trois sections du secrétariat tripartite (les Divisions des transports et de l'environnement de la CEE et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé).

29. Il en va de même de l'organisation des activités de renforcement des capacités qui nécessite une coopération entre (au minimum) les ministères des transports, de la santé et de l'environnement des pays d'Europe de l'Est et d'Europe centrale (principalement), ainsi que du Caucase. Les ressources extrabudgétaires sont insuffisantes pour développer au maximum les capacités du portail d'échange d'informations du PPE-TSE et permettre à celui-ci de jouer un rôle central dans le fonctionnement et la visibilité du Programme.

En fait, aucune ressource n'a pu être dégagée pour un administrateur du contenu du portail et, après un transfert vers un nouveau serveur et une mise à niveau effectuée d'urgence par la CEE, le portail a continué de fonctionner en mode automatique, ce qui n'est apparemment pas de nature à encourager les usagers à télécharger régulièrement des documents. Des efforts particuliers doivent être faits pour qu'un plus grand nombre de pays et d'organisations fournissent l'aide extrabudgétaire nécessaire aux activités du PPE-TSE et permettent ainsi de gérer et d'exécuter ce programme durablement et efficacement.

#### *Indicateurs de succès*

Nombre d'États membres, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales (ONG) participant aux réunions du Comité directeur du PPE-TSE et aux ateliers pertinents mis sur pied dans ce cadre

#### *Mesure des résultats*

2008-2009: participation de 30 pays et de 10 organisations intergouvernementales et ONG par réunion à trois réunions de fond, dont un débat de haut niveau, un atelier de renforcement de capacités et une session du Comité directeur du PPE-TSE

2010-2011: participation de 69 pays et de 28 organisations intergouvernementales et ONG à cinq réunions de fond, dont trois ateliers de renforcement de capacités du type «course de relais» (pour la diffusion des meilleures pratiques) et deux sessions du Comité directeur du PPE-TSE

Objectif 2012-2013: participation de 60 pays et de 20 organisations intergouvernementales et ONG à cinq réunions de fond, dont trois ateliers de renforcement de capacités et deux sessions du Comité directeur du PPE-TSE

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013<sup>4</sup>: participation de 37 pays et de 19 organisations intergouvernementales et ONG à quatre réunions de fond, dont deux ateliers de renforcement de capacités et deux sessions du Comité directeur PPE-TSE.

## **Module 6**

### **Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance**

#### *Réalisations escomptées*

Ratification et mise en œuvre accrues, par les États membres de la CEE, en particulier les pays de l'Europe de l'Est, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est, de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) et de ses trois protocoles les plus récents (le Protocole relatif aux métaux lourds, le Protocole relatif aux polluants organiques persistants et le Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg)

<sup>4</sup> Ces chiffres tiennent compte de la dixième réunion du Comité directeur du PPE-TSE en novembre 2012 et de l'atelier de Moscou en juin 2012, de même que des participants enregistrés – au 31 juillet 2013 – aux ateliers d'Almaty. Ils sont en deçà de l'objectif fixé pour 2012-2013 car la onzième réunion du Comité directeur du PPE-TSE n'a pas encore eu lieu (elle est prévue pour novembre 2013). On s'attend en outre à ce que davantage de participants s'inscrivent à l'atelier d'Almaty. Dans l'ensemble, on prévoit la participation d'au moins 60 pays en 2012-2013 et de 22 organisations intergouvernementales et ONG.

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

30. 2012 a vu la révision de deux des protocoles les plus récents de la Convention sur la pollution atmosphérique: le Protocole sur les métaux lourds et le Protocole de Göteborg. L'organe exécutif de la Convention a décidé d'inclure dans un protocole de Göteborg révisé les émissions de particules et de noir de carbone – éléments connus pour causer de graves problèmes sanitaires et d'importants dommages environnementaux. En outre, des mesures visant à accorder la flexibilité nécessaire aux pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ont été introduites dans les protocoles révisés, afin d'aider ces pays à ratifier et mettre en œuvre lesdits protocoles.

31. Le Protocole de Göteborg révisé contribuera à l'économie verte en faisant obligation aux Parties de prendre des mesures efficaces pour réduire les émissions nocives, en favorisant l'introduction de technologies nouvelles et propres, en apportant des avantages sur les plans de l'économie et de la santé et en prévenant la réduction de la diversité biologique. Les émissions et les dépôts de composés azotés sont des causes de réduction de la diversité biologique. L'Équipe spéciale de l'azote réactif, créée en application de la Convention, a étudié des mesures efficaces visant à réduire la pollution par l'azote, en particulier d'origine agricole, en améliorant l'efficacité de l'utilisation de l'azote dans la production animale et végétale, ce qui sera économique pour les agriculteurs tout en permettant de réduire la pollution par l'azote et en aidant les Parties à améliorer la qualité de l'environnement. L'Équipe spéciale a publié à l'intention des décideurs un résumé de *l'Évaluation de l'azote à l'échelle européenne*.

32. La Stratégie à long terme pour la Convention, adoptée en 2010 (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/18, annexe) appelle à renforcer la coopération interrégionale et les activités de promotion menées avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les autres commissions régionales des Nations Unies et les autres institutions extérieures à la région de la CEE qui s'occupent des questions de pollution atmosphérique. En 2012, le secrétariat a maintenu son soutien à un projet d'inventaire des capacités existantes et requises en matière d'évaluation des effets environnementaux négatifs de la pollution atmosphérique transfrontière en Asie du Nord-Est et formulé des recommandations à l'effet de fixer des priorités et de mettre en place des cadres institutionnels et juridiques. Ce projet, dirigé par la Fédération de Russie en collaboration avec le bureau sous-régional de la CESAP à Incheon (République de Corée), s'appuie sur les données d'expérience et les connaissances acquises dans le cadre de la Convention.

*Enseignements tirés/améliorations à apporter*

33. Les problèmes qui restent à résoudre et les priorités stratégiques applicables à la suite des travaux sont déterminés dans la Stratégie à long terme adoptée par l'Organe exécutif pour la Convention. Il s'agit notamment des points ci-après:

a) Les Parties à la Convention réexamineront la structure actuelle des organes subsidiaires, des groupes de travail et des équipes spéciales de la Convention, de même que le nombre et la fréquence des réunions de ces entités, en vue de moderniser et de rationaliser le fonctionnement de la Convention et de le rendre plus transparent. L'objectif sera d'établir des priorités dans les travaux des organes; de chercher comment l'Organe exécutif, les organes subsidiaires et les organes techniques et groupes d'experts pourraient faire le meilleur usage possible des ressources; de réduire le volume de la documentation officielle; et de rendre plus efficace le fonctionnement des principales réunions des organes subsidiaires;

b) Une accélération de la ratification et de la mise en œuvre des trois protocoles les plus récents revêt une importance particulière dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, et cette priorité sera soulignée dans la révision des trois protocoles ou dans les modifications qui y seront apportées. Les mesures et dispositions visant à encourager une ratification et une mise en œuvre plus larges dans ces pays, notamment sous la forme d'une aide financière, seront appliquées avec détermination;

c) Les Parties ont reconnu que les priorités concernant les travaux et les actions à mener devaient être revues régulièrement à la lumière des nouvelles priorités, des progrès déjà réalisés et de l'évolution plus générale de la situation politique aux niveaux régional et mondial. Cela impliquera de modifier l'équilibre entre les activités relevant de la Convention; il pourra être nécessaire de réduire l'ampleur de certaines activités, voire d'y mettre un terme lorsqu'elles n'apportent plus d'éclairage nouveau, tout en offrant la possibilité de traiter d'autres questions pertinentes présentant un nouvel intérêt.

#### *Indicateurs de succès*

Les indicateurs de progrès dans la mise en œuvre de la Convention et des trois protocoles les plus récents:

a) Le nombre d'examen des stratégies et des politiques appliquées par les Parties à la Convention pour réduire la pollution atmosphérique;

b) L'intensité du renforcement des capacités des États non Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique (nombre moyen de journées/participant par État non partie);

c) L'augmentation du nombre de ratifications des trois protocoles les plus récents relatifs à la Convention;

d) Le nombre de sessions de formation ayant pour thème la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

#### *Mesure des résultats*

2008-2009: a) 34; b) 159; c) 84; d) 3

2010-2011: a) 35; b) 220; c) 87; d) 6

Objectif 2012-2013: a) 38; b) 220; c) 90; d) 6

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: a) 37; b) 220 c) 91; d) 6

## **Module 7**

### **Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement**

#### *Réalisations escomptées*

Accélération de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP)

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

34. À l'heure actuelle, la Convention d'Aarhus et son Protocole sur les RRTP constituent les seuls instruments internationaux juridiquement contraignants venant étayer le Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992 sur l'environnement et le développement et promouvoir la démocratie environnementale. En tant que tels, ces deux instruments régionaux ont eu un succès déterminant dans les négociations de la Conférence Rio+20 et ses résultats. Au cours de la Conférence, le secrétariat, en coopération avec de nombreux partenaires, a organisé, coordonné et alimenté un certain nombre de manifestations parallèles, dont une consacrée au Principe 10 dans le contexte de la gouvernance, et une autre axée sur la promotion du Principe 10 dans le contexte de l'économie verte.

35. La Convention a continué de susciter l'attention des pays hors de la région de la CEE. À cet égard, les Parties, ont apporté leur soutien à l'élaboration d'un instrument régional sur le Principe 10 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dont le Chili était l'initiateur, et se sont réjouies d'une initiative visant à promouvoir l'accès à la justice en matière d'environnement au Japon. Le secrétariat a également organisé une mission en Mongolie, ce pays ayant manifesté le souhait d'adhérer à la Convention.

36. Le Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention a continué d'apporter une aide précieuse aux Parties pour leur permettre de se mettre en conformité avec la Convention. À l'occasion de six réunions intensives ayant eu lieu en 2012 et 2013 (jusqu'en juillet), le Comité a porté son attention sur le respect des dispositions de la Convention par l'Allemagne, l'Arménie, l'Autriche, le Bélarus, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, le Kazakhstan, la République de Moldova, la République tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovaquie, le Turkménistan et l'Ukraine, ainsi que par l'Union européenne (UE). Les obligations de plusieurs Parties ont ainsi pu être nettement précisées, et leurs systèmes juridique et administratif ajustés.

37. L'Équipe spéciale de l'accès à l'information est convenue dès sa première réunion (2013) des priorités d'action future en vue de faciliter l'accès public à l'information en matière d'environnement. En marge de cette première réunion, qui a vu l'Équipe spéciale proposer des pistes pour l'avenir, s'est également tenu un atelier axé sur les besoins en matière d'accès à l'information relative aux produits dans le domaine de l'environnement et présentant les défis et les bonnes pratiques en la matière.

38. L'Équipe spéciale de la participation du public au processus décisionnel a tenu trois réunions en 2012-2013, chacune sous la forme d'une manifestation conjointe mettant l'accent sur la participation du public dans un secteur donné, à savoir: la prise de décisions concernant l'eau et la santé (avec le Protocole sur l'eau et la santé); la prise de décisions stratégiques et l'évaluation stratégique environnementale (avec le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale); et la prise de décisions dans le domaine nucléaire (avec la Direction générale de l'énergie de la Commission européenne et l'Association nationale des comités et commissions locales d'information). L'Équipe spéciale a en outre formulé des recommandations concernant la participation du public au processus décisionnel (toujours en cours de rédaction) afin d'aider les Parties et autres États intéressés dans l'application de la Convention.

39. L'Équipe spéciale de l'accès à la justice a mis l'accent sur les questions touchant au droit d'agir en justice, aux frais de justice et aux recours en 2012 et 2013. En outre, une réunion sous-régionale pour l'Asie centrale, incluant une session consacrée aux membres de haut niveau de l'appareil judiciaire, a été organisée conjointement avec la CEE et l'OSCE en mai 2012.

40. Le secrétariat a continué de soutenir activement les efforts visant à promouvoir les principes de la Convention dans différentes enceintes internationales en travaillant avec d'autres organismes des Nations Unies, d'autres organes conventionnels compétents en matière d'environnement, des organisations internationales et des institutions financières. Deux sessions thématiques sur le sujet ont été organisées sous la direction du Groupe de travail des Parties en 2012-2013.

41. Le rôle du Protocole sur les RRTP en ce qui concerne la mesure des progrès réalisés dans la réduction des polluants, qui revêt une importance critique pour la durabilité et conditionne le succès de l'économie verte, a été renforcé. L'action menée en 2012 et 2013 a été centrée sur un renforcement de la coopération entre les pays et les organisations compétentes dans l'optique d'accroître les capacités des pays à mettre au point des RRTP. Un atelier sous-régional pour l'Europe du Sud-Est et Israël, qui a offert l'occasion de plaider pour la mise en œuvre et la ratification du Protocole, a été organisé par la CEE et l'OSCE. Pour favoriser les synergies, deux manifestations d'envergure mondiale auront lieu en 2013: a) une table ronde sur les RRTP, placée sous les auspices de la CEE et de l'OCDE, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), et b) une table ronde sur les organismes génétiquement modifiés, placée sous les auspices de la CEE et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique. Ces tables rondes seront notamment l'occasion d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre dans ces domaines et de débattre des difficultés et des orientations stratégiques dans la perspective d'une coopération future.

#### *Enseignement tirés/améliorations à apporter*

42. Il y a trois difficultés à surmonter pour aller de l'avant. Premièrement, le mécanisme novateur d'examen du respect des dispositions de la Convention est ce qui fait de celle-ci un instrument vivant: de ce fait, les Parties sont tenues de se montrer encore plus efficaces dans l'application des décisions portant sur la mise en conformité. Deuxièmement, après la Conférence Rio+20, on observe une augmentation sensible des demandes de soutien et de conseils adressées au secrétariat par les États, les institutions financières internationales et autres organisations et enceintes internationales, bien que le secrétariat ne soit pas toujours en mesure d'y répondre pleinement du fait de ses capacités restreintes. Troisièmement, l'adhésion au Protocole sur les RRTP et sa mise en œuvre présentent davantage de difficultés pour les pays dont l'économie est en transition, en raison essentiellement des exigences techniques. Cela signifie que des décisions politiques doivent être prises dans ces pays pour allouer à cet effet des ressources appropriées. Dans le même temps, cela offre également aux organisations partenaires la possibilité d'entreprendre des activités de renforcement de capacités, et, en conséquence, de donner un élan supplémentaire aux adhésions et à la mise en œuvre de la Convention.

#### *Indicateurs de succès*

Augmentation du nombre de pays œuvrant à une meilleure application de la Convention et du Protocole sur les RRTP, dont témoignent les éléments suivants:

- a) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties à la Convention d'Aarhus (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);
- b) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties au Protocole sur les RRTP (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);
- c) L'augmentation du nombre de ratifications de la Convention d'Aarhus;
- d) L'augmentation du nombre de ratifications du Protocole sur les RRTP;

e) L'augmentation du nombre de pays qui présentent à la Réunion des Parties à la Convention des rapports nationaux sur la mise en œuvre indiquant des progrès dans le respect des principales obligations;

f) L'augmentation du nombre de pays qui présentent à la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP des rapports nationaux sur la mise en œuvre indiquant des progrès dans le respect des principales obligations.

*Mesure des résultats*

2008-2009: a) 6; b) 3; c) 43; d) 23; e) 41; f) s.o.

2010-2011: a) 8; b) 4; c) 45; d) 27; e) 41; f) s.o.

Objectif 2012-2013: a) 8; b) 4; c) 45; d) 28; e) 43; f) 18

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013<sup>5</sup>: a) 4; b) 3; c) 46; d) 32; e) s.o.<sup>6</sup>; f) s.o.<sup>5</sup>

## **Module 8**

### **Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**

*Réalisations escomptées*

Ratification et mise en œuvre accrues de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo) et du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale (Protocole ESE).

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

43. Au 31 juillet 2013, le nombre de pays ayant adhéré au Protocole ESE était de 25, le Danemark et le Portugal étant devenus Parties en 2012. La période biennale a considérablement mobilisé le Comité d'application au titre de la Convention et de son Protocole. Le Comité a tenu quatre réunions (jusqu'au 31 juillet 2013; deux réunions de plus sont cependant prévues pour le second semestre de 2013) et a examiné trois demandes émanant de Parties concernant le respect de leurs obligations au titre de la Convention par d'autres Parties, et à propos des informations communiquées par un certain nombre d'ONG (collecte d'informations). Deux de ces demandes et plusieurs cas de collecte d'informations avaient trait à des projets de construction de centrales nucléaires.

44. Pour la fin juin 2013, les Parties respectives devaient rendre compte de leur application de la Convention et du Protocole au cours de la période 2010-2012<sup>7</sup>. Ce premier rapport des Parties au Protocole est une source d'informations précieuse en ce qui concerne le niveau d'application de l'ESE dans la région de la CEE et fait ressortir les manquements et les besoins supplémentaires en termes d'assistance.

<sup>5</sup> Les chiffres en baisse s'expliquent par: a) le manque d'intérêt de la part de certaines non-Parties pour prendre part à des activités de renforcement de capacités; et b) l'accent sous-régional placé sur plusieurs activités de renforcement de capacités, expliquant que seules quelques non-Parties autorisées ont accepté de participer.

<sup>6</sup> Aucun rapport national de mise en œuvre n'était attendu en 2012-2013. Le prochain cycle d'établissement de rapports concerne 2014, à la fois pour la Convention et pour le Protocole.

<sup>7</sup> Sur les 44 États Parties à la Convention, 38 ont remis un rapport dans les délais, comme 19 des 24 États Parties au Protocole.

45. En 2013, le secrétariat de la CEE, en partenariat avec l'OCDE, le PNUE et l'ONU, a lancé un vaste projet «Écologisation des économies dans les pays de la zone Voisinage-Est», financé par l'UE. Le but de ce projet est de promouvoir le recours à l'ESE comme instrument essentiel de planification du développement durable, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine.

46. De plus, le premier projet pilote sur l'analyse a posteriori au titre de la Convention a été lancé au Bélarus et en Ukraine (Brest, Bélarus, avril 2013), et un atelier de coopération sous-régionale s'est tenu dans la région de la mer Baltique (Tallin, septembre 2012); deux projets de conseil en matière législative ont été mis sur pied à l'intention du Bélarus et de la République de Moldova, et la version simplifiée du Manuel pratique destiné à appuyer l'application du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale a été publiée. Les activités de vulgarisation se sont poursuivies avec un Atelier sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) dans un contexte transfrontière en Asie de l'Est (Séoul, juin 2012).

47. Pour tirer le maximum de profit des synergies avec d'autres accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement, un atelier sur la participation du public à l'ESE a été organisé conjointement avec la Convention d'Aarhus (Genève, octobre 2012).

#### *Enseignements tirés/améliorations à apporter*

48. Étant donné les inquiétudes croissantes que suscitent les effets des activités liées à l'énergie nucléaire, le Groupe de travail de l'EIE et de l'ESE a décidé d'inviter la prochaine Réunion des Parties à la Convention à mettre sur pied un groupe de réflexion chargé d'élaborer des lignes directrices pour codifier les bonnes pratiques à l'appui de l'application de la Convention dans ce domaine.

49. Bien qu'un laps de temps important se soit écoulé depuis leur adoption, les deux amendements<sup>8</sup> à la Convention ne sont pas encore entrés en vigueur. Des efforts accrus sont déployés pour permettre l'entrée en vigueur de ces amendements, qui, entre autres, ouvriront l'adhésion à la Convention au niveau mondial.

#### *Indicateurs de succès*

Augmentation du nombre de pays s'efforçant d'améliorer la mise en œuvre de la Convention et de son Protocole sur l'ESE, dont témoignent les éléments ci-après:

- a) L'augmentation du nombre de pays qui contribuent à la coopération sous-régionale dans le cadre de la Convention d'Espoo;
- b) L'augmentation du nombre de pays qui présentent des rapports sur leur mise en œuvre de la Convention d'Espoo;
- c) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties à la Convention d'Espoo (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);
- d) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties au Protocole relatif à l'ESE (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);

<sup>8</sup> Le premier amendement a été adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention, qui s'est tenue à Sofia en 2001, et le second à la troisième session qui s'est tenue à Cavtat, en Croatie, en 2004. Le premier amendement permettra à la Réunion des Parties à la Convention d'approuver l'adhésion à la Convention des États hors de la CEE. Le second renforcera l'application de la Convention, notamment en clarifiant le fondement juridique des procédures d'examen du respect des dispositions de la Convention et d'établissement de rapports, et en élargissant la liste des activités de développement faisant l'objet des dispositions de la Convention.



- e) L'augmentation du nombre de ratifications du Protocole relatif à l'ESE.

*Mesure des résultats*

2008-2009: a) 23; b) 38; c) 8; d) 9; e) 12

2010-2011: a) 28; b) 42; c) 31; d) 9; e) 23

Objectif 2012-2013: a) 29; b) 44; c) 32; d) 10; e) 27

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: a) 16<sup>9</sup>; b) 38; c) 11<sup>10</sup>; d) 10<sup>11</sup>; e) 25

## Module 9

### Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

*Réalisations escomptées*

Ratification et mise en œuvre accrues de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) et du Protocole sur l'eau et la santé

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

50. L'un des principaux résultats obtenus dans le cadre de la Convention sur l'eau de la CEE au cours de la période biennale a été son ouverture à l'adhésion de l'ensemble des États Membres des Nations Unies suite à l'adoption des amendements à la Convention, entrés en vigueur le 6 février 2013. En outre, à sa sixième session (Rome, novembre 2012), la Réunion des Parties à la Convention a adopté une décision facilitant l'adhésion par les pays extérieurs à la CEE. Ces amendements devraient être effectifs d'ici au début de 2014, lorsque tous les pays qui étaient Parties à la Convention en novembre 2003 les auront ratifiés.

51. La mondialisation est déjà une priorité de la Convention: des représentants de plus de 40 pays extérieurs à la CEE ont participé aux activités de la Convention et plusieurs manifestations de renforcement de capacités se sont tenues hors de la région, dont une session destinée aux pays africains et une table ronde internationale pour les pays de la rive méridionale de la Méditerranée, qui se sont tenues l'une et l'autre en novembre 2012, de même qu'un atelier international consacré à l'échange de données d'expérience entre les pays d'Amérique latine et d'Europe en juin 2013.

52. La Réunion des Parties à la Convention a de plus mis sur pied et élu le Comité d'application, qui apporte une assistance sur mesure pour prévenir les conflits liés à l'eau et soutenir les pays dans l'application de la Convention. La création du Comité constitue une étape importante dans l'évolution de la Convention, en ce sens qu'il favorisera son application et viendra renforcer son efficacité et son pouvoir normatif.

<sup>9</sup> Certaines des activités inscrites dans le plan de travail sous «Coopération sous-régionale et renforcement de capacités» n'ont pas encore été mises en œuvre par manque de fonds et pour d'autres raisons liées aux difficultés que rencontrent les pays chefs de file.

<sup>10</sup> Plusieurs activités sont prévues pour le second semestre de 2013, notamment des conseils en matière législative concernant l'EIE pour la Géorgie. Une assistance en matière législative dans la phase de préadhésion pour l'Ouzbékistan a été reportée à 2014.

<sup>11</sup> Plusieurs activités sont prévues pour le second semestre de 2013, notamment des ateliers de formation sur l'ESE à l'intention du Bélarus et de l'Ukraine, et des réunions de consultation sous la forme de tables rondes au Bélarus et en République de Moldova, aux fins de débattre des résultats préliminaires de l'activité de conseil en matière législative.

53. L'action de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat et les ateliers annuels sur l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières en 2010-2013 ont eu de notables conséquences au niveau politique, de même que sur le terrain. Le besoin d'une coopération transfrontière dans l'adaptation aux changements climatiques est de plus en plus largement reconnu. Des résultats concrets ont suivi, une évaluation conjointe des conséquences des changements climatiques et des vulnérabilités qui en découlent au niveau des bassins ayant ainsi été faite pour la toute première fois dans le cadre de certains projets pilotes.

54. Les Dialogues sur les politiques nationales (DPN) concernant la gestion intégrée des ressources en eau et l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau, ont apporté une contribution importante à l'élaboration de réformes dans le secteur de l'eau et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau dans presque tous les pays de l'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie centrale. Ces dialogues, qui répondent aux besoins des pays, rencontrent un grand succès auprès de ceux-ci et sont également appréciés des donateurs et des organisations internationales.

55. Dans l'ensemble, l'action déployée au titre de la Convention a de plus en plus ciblé les projets sur le terrain soutenant l'application de la Convention aux niveaux régional, national et infranational. Cela a permis d'obtenir des résultats concrets, tels que la signature du Mémorandum d'accord sur le bassin du Drin, la création d'une plate-forme régionale pour la qualité de l'eau en Asie centrale, ou encore la signature du traité sur le Dniester.

56. Les Parties au Protocole sur l'eau et la santé ont poursuivi la mise en œuvre de l'ambitieux programme de travail adopté à la deuxième session de la Réunion des Parties à la Convention (Bucarest, novembre 2010). Les États membres ont été encouragés à élaborer des politiques sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement de façon à réaliser progressivement le droit à l'eau potable et à l'assainissement, qui est l'un des droits de l'homme internationalement reconnus. Une publication consacrée aux bonnes pratiques permettant d'assurer un accès équitable à l'eau et à l'assainissement dans la région paneuropéenne a été diffusée à l'occasion du sixième Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Marseille, en France, en mars 2012.

57. En outre, un outil pratique d'auto-évaluation (la feuille de notation) doit être mis au point et publié en 2013, pour aider les États membres à évaluer la situation sur les plans national et infranational et recenser les secteurs d'action prioritaires de manière à réduire les disparités dans l'accès à l'eau et l'assainissement. Afin d'améliorer la participation du public à l'application du Protocole, un guide consacré à la participation du public sera soumis à la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole (Oslo, novembre 2013).

58. Une aide a également été apportée aux États membres aux niveaux national et régional. Des ateliers sous-régionaux pour l'Europe centrale (Bratislava, mai 2012), les pays nordiques et les pays baltes (Oslo, novembre 2012) et le Caucase (Tbilissi, mai 2013), ainsi que des projets nationaux en Arménie, au Kirghizistan, en République de Moldova et au Tadjikistan, ont permis de mettre l'accent sur la fixation et l'application d'objectifs dans le domaine de l'eau et de la santé et de rendre compte au titre du Protocole. Plusieurs pays ont aussi bénéficié de conseils sur les avantages que procure l'adhésion au Protocole.

#### *Enseignements tirés/améliorations à apporter*

59. La Conférence Rio+20 a une nouvelle fois confirmé que l'eau est au cœur du développement durable, en ce sens qu'elle est étroitement liée à un certain nombre de défis mondiaux essentiels, tels que la sécurité alimentaire et l'agriculture durable, la protection de la santé humaine, les villes et établissements humains viables, la protection de la

biodiversité et la prévention de la désertification et de la dégradation des terres. D'où l'importance d'adopter une approche intersectorielle de la gestion des ressources en eau, que soutient la Convention sur l'eau, par exemple en préparant une évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans un nombre limité de bassins transfrontières.

60. L'application de la Convention sur l'eau au niveau mondial revêt un caractère prioritaire du point de vue de la promotion de la coopération transfrontière dans le monde. La possibilité offerte aux pays extérieurs à la CEE d'adhérer à la Convention offrira de nouvelles opportunités et entraînera de nouveaux défis et de nouvelles exigences en matière de ressources. Des actions de sensibilisation et de renforcement de capacités et des activités sur le terrain seront nécessaires; elles ont déjà commencé. L'extension de la Convention à l'échelle mondiale entraîne également une participation croissante des pays extérieurs à la CEE aux activités de la Convention, apportant ainsi de nouvelles perspectives tant à la région qu'au pays extérieurs à celle-ci. Les besoins qui en résulteront devront être pris en compte pour élaborer les futurs programmes de travail. En outre, le cadre pour la fourniture de services et l'aide à la mise en œuvre de la Convention devra être renforcé pour faciliter son extension au niveau mondial.

61. Les résultats de la deuxième présentation du rapport qui a eu lieu en 2013 en application du Protocole sur l'eau et la santé ont révélé les progrès constatés au niveau du respect par les Parties de leurs obligations en termes d'établissement de rapports et, de manière générale, une amélioration des tendances concernant les problèmes liés à l'eau et à la santé dans la CEE, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau et à l'assainissement. Cependant, le cycle d'établissement de rapports a également mis en lumière les difficultés et les manquements habituels pour plusieurs des Parties, notamment en ce qui concerne l'obligation de fixer des objectifs en vertu du Protocole, et la nécessité de continuer d'œuvrer au renforcement de la coopération intersectorielle et à la participation du public. Ils ont de plus montré la persistance de certains problèmes, tels que les problèmes sanitaires dus à un traitement insuffisant des eaux usées ou à leur déversement dans les cours d'eau.

#### *Indicateurs de succès*

Augmentation du nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en œuvre de la Convention, telle qu'attestée par:

- a) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties à la Convention sur l'eau (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);
- b) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties au Protocole sur l'eau et la santé (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);
- c) L'augmentation du nombre de pays ayant ratifié le Protocole sur l'eau et la santé.

#### *Mesure des résultats*

2008-2009: a) 10; b) 8; c) 24

2010-2011: a) 50; b) 20; c) 25

Objectif 2012-2013: a) 45; b) 18; c) 26

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: a) 66; b) 25; c) 26

## Module 10

### Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels

#### *Réalisations escomptées*

Application renforcée de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels)

#### *Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

62. Dans la période 2012-2013, les Parties à la Convention ont continué d'œuvrer pour promouvoir la sécurité industrielle dans la région. En 2012, la Conférence des Parties a tenu sa septième réunion et la Convention a célébré son vingtième anniversaire. Les Parties ont saisi cette occasion pour entreprendre de passer la Convention en revue. La première étape a été de reconstituer le Groupe de travail du développement de la Convention et de lui donner mandat pour: a) aligner l'annexe I<sup>12</sup> de la Convention sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies; et b) évaluer la possibilité d'amender la Convention afin, entre autres, d'en réexaminer la portée et d'envisager son ouverture à d'autres États Membres des Nations Unies et le renforcement des dispositions relatives à la participation du public. Les résultats de ce réexamen seront communiqués en 2014, lors de la huitième réunion.

63. Par ailleurs, durant la période biennale 2012-2013, les activités se sont poursuivies au titre du Programme d'assistance de la Convention. On citera notamment la poursuite du Projet relatif à la gestion des risques et des crises dans le delta du Danube (on en attend notamment un avant-projet de directives régionales de la CEE en matière de sécurité des terminaux pétroliers) et celle des activités déployées dans le secteur de la prévention en Croatie, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Le Groupe de travail de l'application a également continué de venir en aide aux pays dans l'utilisation des outils mis à leur disposition au titre du Programme d'assistance. De plus, en collaboration avec le Groupe commun de l'environnement PNUE/BCAH (Groupe commun de l'environnement) et la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, une formation initiale en ligne d'une durée de trois heures sur les accidents industriels a été mise au point et est actuellement disponible en anglais, en français et en russe.

64. En novembre 2012, la Conférence des Parties a décidé d'adopter un mécanisme financier viable sur le long terme, pouvant rendre les financements plus prévisibles. En parallèle avec le renforcement de la stabilité financière, une action se déroule aux fins de renforcer aussi les synergies, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la CEE. Le secrétariat de la Convention a été l'instigateur d'une réunion interorganisations (Genève, avril 2013) convoquée pour recenser les synergies entre les acteurs (représentant les organisations internationales et les ONG) compétents en matière de sécurité industrielle. En 2013, l'OSCE a rejoint la Convention. Une activité conjointe avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne traitera de l'épineuse question de la planification de l'occupation des sols.

65. Deux pays de plus (la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro) ont adhéré à la Convention au cours de la période biennale, réduisant d'autant le nombre de non-Parties au bénéfice du Programme d'assistance.

---

<sup>12</sup> Il s'agit de l'annexe destinée à guider les Parties dans la reconnaissance des installations tombant sous le coup de la Convention.

*Enseignements tirés/améliorations à apporter*

66. En dépit des avancées et des progrès accomplis durant la période biennale, il ressort des informations découlant de l'examen des rapports nationaux sur l'application de la Convention et des outils utilisés dans le cadre du Programme d'assistance que les pays bénéficiaires se heurtent toujours à des difficultés dans des domaines clés de la Convention. Jusqu'à présent, pour les pays qui y ont eu recours, l'application de l'approche stratégique au moyen d'indicateurs et de critères a facilité l'identification des mesures précises à prendre pour améliorer la situation.

67. Les domaines dans lesquels l'échange de bonnes pratiques entre pays aurait un effet bénéfique (y compris les pays dont l'économie est développée, même si le niveau de développement est hétérogène) sont notamment la coopération transfrontière concernant l'état de préparation et la capacité de réaction, la participation du public et la planification des choix d'implantation et de l'occupation des sols.

*Indicateurs de succès*

Augmentation du nombre de rapports en provenance de pays faisant état de progrès dans la mise en œuvre de la Convention dans cinq domaines principaux:

a) L'intensité du renforcement des capacités dans les États non Parties à la Convention sur les accidents industriels (nombre moyen de journées-participant par État non Partie);

b) L'intensité du renforcement des capacités dans les États Parties à la Convention sur les accidents industriels (nombre moyen de journées-participant par État Partie);

c) L'inventaire des activités dangereuses, établi à la faveur des sessions de formation;

d) La prévention – application et renforcement, à la faveur des sessions de renforcement des capacités, des mesures de prévention liées aux activités dangereuses;

e) La notification des accidents industriels au moyen du système de prévention mis en œuvre à la faveur des sessions de formation.

*Mesure des résultats*

2008-2009: a) 21; b) 30; c) 35; d) 35; e) 24

2010-2011: a) 31; b) 23; c) 40; d) 40; e) 40

Objectif 2012-2013: a) 35; b) 17; c) 43; d) 40; e) 40

Niveau effectif (au 31 juillet 2013) 2012-2013: a) 26; b) 32; c) 43; d) 40; e) 40<sup>13</sup>

## **Module 11**

### **Études de performance environnementale**

*Réalisations escomptées*

Hausse de la performance environnementale dans les pays dont l'économie est en transition

<sup>13</sup> Ces chiffres englobent les activités devant avoir lieu au cours du second semestre de 2013.

*Énoncé des réalisations/résultats obtenus*

68. Quatre études de performance environnementale ont été publiées au cours de la période biennale. La deuxième étude du Tadjikistan, qui a été examinée en 2011, a été publiée en 2012. La première étude du Turkménistan et les deuxièmes études de l'Albanie et de la Roumanie ont été achevées. Les rapports établis à la suite de ces études ont été soumis au Groupe d'experts de l'EPE, qui s'est réuni en mars 2012 à Achkhabad pour examiner l'EPE du Turkménistan, et en avril 2012 à Genève pour examiner les rapports d'EPE de l'Albanie et de la Roumanie. Les recommandations faisant suite à ces études ont ensuite été adressées aux trois pays concernés et adoptées par le Comité des politiques de l'environnement en avril 2012. Les deuxièmes études de l'Albanie et de la Roumanie ont confirmé le gain de performance environnementale de ces deux pays depuis la première étude. L'Albanie avait ainsi appliqué pleinement ou en partie 74 % des 65 recommandations ayant suivi sa première étude. Quant à la Roumanie, elle avait pleinement ou en partie appliqué 96 % des 55 recommandations ayant suivi sa première étude. Le Turkménistan a fait montre d'un engagement marqué en faveur d'une meilleure performance environnementale, mais il reste beaucoup à faire dans ce pays.

69. Deux rapports d'EPE ont été amorcés en 2012. Le deuxième rapport de l'ex-République yougoslave de Macédoine a été présenté par le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire en mars 2012 à un auditoire de représentants d'institutions gouvernementales clefs, d'ONG, du secteur privé et d'institutions internationales.

70. De même, en juin 2012, le Président du Comité d'État pour la protection de la nature de l'Ouzbékistan a présenté la deuxième étude d'EPE de l'Ouzbékistan au Centre national de la presse à l'occasion de la semaine EcoWeek 2012, à l'intention des principaux organes gouvernementaux, des ONG, des milieux d'affaires et des institutions internationales.

71. Durant la seconde partie de la période biennale, trois études d'EPE ont été réalisées: celles de la Croatie, du Maroc et de la République de Moldova. L'étude du Maroc mérite d'être signalée dans la mesure où il s'agit du premier pays situé hors de la région à demander à la CEE une étude de performance environnementale, et où ce processus a été entrepris en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. La mission d'examen a eu lieu en novembre 2012. La République de Moldova a été le premier pays examiné dans le cadre du troisième cycle. La mission d'examen a eu lieu en février 2013. Pour la deuxième étude d'EPE de la Croatie, la mission d'examen a eu lieu en mars 2013. Les trois rapports d'EPE seront soumis au Groupe d'experts des EPE, lequel examinera l'EPE du Maroc en septembre 2013 à Rabat et l'EPE de la Croatie et de la République de Moldova en octobre 2013 à Genève. Ces rapports seront ensuite soumis à la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement pour l'examen collégial.

*Enseignements tirés/améliorations à apporter*

72. Les recommandations formulées à l'issue des précédentes études de performance environnementale n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre. Pour les Gouvernements albanais et roumain, l'environnement n'est pas une priorité. Le manque de capacités et de ressources et les insuffisances de la législation, du développement institutionnel et de l'organisation administrative ont limité les efforts des pays pour mettre en œuvre les recommandations formulées à l'issue des études de performance environnementale.

*Indicateurs de succès*

a) Augmentation du nombre de pays dont la performance environnementale s'est améliorée

*Mesure de résultats*

2008-2009: 10 pays

2010-2011: 15 pays

Objectif 2012-2013: 18 pays

Niveau effectif (au 1<sup>er</sup> janvier 2013) 2012–2013: 18 pays

b) Nombre de recommandations mises en œuvre par les pays ayant fait l'objet d'une étude d'EPE et ayant contribué à la formulation d'une politique en la matière

*Mesure des résultats*

2008-2009: 255 recommandations

2010-2011: 460 recommandations

Objectif 2012-2013: 677 recommandations

Niveau effectif (au 1<sup>er</sup> janvier 2013) 2012–2013: 636 recommandations

---